maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Finances »

Conseil municipal du 28 mars 2011
Séance du 17 mars 2011

1a Budget principal 2011 : taux des impositions directes

SOUS-PREFECTURE
- 4 AVR. 2011
60300 SENLIS

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M.CABARET	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. SZPIRKO	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
M. PORAS	Pouvoir à :	M. GRIMBERT
Mme KOUACHI-MAHSAS	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Mme MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
M. SEGUIN	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
M. TAHI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **36**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour l'année 2011 les taux d'imposition des ménages à savoir :

	Taux 2010	Taux 2011
Taxe d'Habitation	19,88%	19,88%
Taxe sur le Foncier Bâti	21,75%	21,75%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	85,02%	85,02%

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29
Vu l'état fiscal 1259 Mi du Trésorier Payeur Général, notifiant les bases fiscales prévisionnelle pour l'année 2011,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 17 mars 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 9

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver les taux d'imposition des taxes ménages 2011 suivants :

	Taux 2010	**Taux 2011**
Taxe d'Habitation	19,88%	19,88%
Taxe sur le Foncier Bâti	21,75%	21,75%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	85,02%	85,02%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 AVR. 2011 Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 04 AVR. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/04/11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rabay